

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Membres en exercice : 29
EFFECTIF LEGAL : 29

**Certifié affiché sur la
page dédiée du site
internet du Syndicat
mixte**

Le 27 février 2024

Convocation faite

Le 15 janvier 2025

**ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES
en date du 25 mars 2019**

**EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité syndical
du SCoT Nord Ardennes**

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février à quinze heure trente, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mmes Marie-Antoinette BEAUDA – Élisabeth BONILLO-DERAM – M. Jean-Louis BOUCHER – Mme Béatrice CARDON – M. Philippe CLAUDE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. Bernard DEKENS – Régis DEPAIX – Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme DE MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY-MARQUIGNY – MM. André LIÉBEAUX – Gilles MICHEL – Mathieu SONNET – Jean-Louis SWARTVAGHER (pouvoir de M. LEROY)

Membres suppléants : M. Michel NORMAND

Absents excusés : MM. Ludovic BEURAIN – Philippe CANOT – Ghislain DEBAIFFE – Mme Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Éric LANZONI – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY (pouvoir à M. SWARTVAGHER) – Gilbert LORDIER – Fabien PRIGNON

Monsieur Régis DEPAIX (CC. Vallées et Plateau d'Ardenne) est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : 2025-02-002 Bilan de la concertation du Schéma de Cohérence Territoriale
(SCoT) Nord-Ardenne (annexe)**

Entendu M. HERBILLON présenter son rapport,

Entendu M. HERBILLON rappeler les objectifs fixés dans le cadre de la délibération définissant les modalités de concertation du SCoT Nord-Ardenne :

- Associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées à l'élaboration du SCoT Nord-Ardenne ;
- Organiser une exposition temporaire et itinérante ;
- Informer via des registres permanents aux sièges des EPCI ;
- Ouvrir la possibilité d'envoi d'observations depuis boîte courriel ou par voie postale à l'attention du Président du Syndicat mixte ;
- Informer via une plateforme électronique et/ou site internet des EPCI membres ;
- Tenue d'ateliers participatifs pouvant associer tous les acteurs du territoire dont entre autres les élus, représentants de conseil de développement,

- partenaires associés ou consultés dans le cadre de l'élaboration du schéma,
les habitants ;
- Organiser des réunions publiques.

Entendu M. HERBILLON préciser que l'ensemble des objectifs de la concertation ont été atteints et que les engagements pris ont été respectés tel que détaillé en annexe,

Entendu M. HERBILLON proposer d'établir un bilan positif de cette concertation,

Le Comité syndical après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le bilan de la concertation du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Ardennes.

Pour extrait conforme
Le Président



A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Didier HERBILLON



Elaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Nord-Ardennes

Bilan de la Concertation

Sommaire

1.	Contexte de la concertation.....	3
2.	Modalités de concertation.....	3
3.	Descriptif des actions mises en place	3
A.	Les ateliers et réunions de concertation	3
B.	Une exposition temporaire et itinérante.....	6
C.	Information et ouverture de la possibilité au public de s'exprimer sur le projet.....	7
4.	Synthèse des observations reçues durant la concertation	7
	Conclusion	8

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui vise à définir un projet de territoire à horizon de 20 ans, en tenant compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. La concertation est une étape essentielle dans l'élaboration du SCoT, car elle permet d'associer les acteurs locaux, notamment les habitants, les associations et les élus à la réflexion et à la prise de décision.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. Le Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardenne doit donc arrêter le bilan de la concertation avant de lancer l'enquête publique.

1. Contexte de la concertation

Par délibération du 2 mars 2020, les élus du Comité syndical du SCoT Nord-Ardenne ont prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle des cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants : Ardenne Métropole, Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache, Portes du Luxembourg et Vallées et Plateau d'Ardenne.

Tout au long des phases d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (Diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique et Document d'Orientation et d'Objectifs), le Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardenne (SMSNA) a associé l'ensemble des partenaires acteurs du territoire : l'Etat, les collectivités, les chambres consulaires, les habitants, les associations locales et toute structure intéressée par le projet.

2. Modalités de concertation

Les modalités de cette concertation ont été définies la délibération 2020-02-007 du Comité syndical du 17 février 2020.

Les objectifs fixés à cette concertation étaient exprimés en ces termes :

- Associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées à l'élaboration du SCoT Nord-Ardenne ;
- Organiser une exposition temporaire et itinérante ;
- Informer via des registres permanents aux sièges des EPCI ;
- Ouvrir la possibilité d'envoi d'observations depuis boîte courriel ou par voie postale à l'attention du Président du Syndicat mixte ;
- Informer via une plateforme électronique et/ou site internet des EPCI membres ;
- Tenue d'ateliers participatifs pouvant associer tous les acteurs du territoire dont entre autres les élus, représentants de conseil de développement, partenaires associés ou consultés dans le cadre de l'élaboration du schéma, les habitants ;
- Organiser des réunions publiques.

3. Descriptif des actions mises en place

A. Les ateliers et réunions de concertation

A chaque étape de l'élaboration, des ateliers ont été organisés avec les personnes publiques associées afin de recueillir leurs avis sur les différentes étapes et documents élaborés : Diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique et Document d'Orientation et d'Objectifs. Au-delà de ces ateliers, des

échanges réguliers en bilatéral avec chacune des personnes publiques associées ont été organisés selon les besoins. L'ensemble de ces réunions a permis d'impliquer les différents acteurs locaux dans l'élaboration du SCoT.

Des réunions publiques se sont tenues tout au long de l'élaboration pour informer et recueillir les avis des citoyens. A chaque étape, plusieurs réunions publiques étaient organisées afin de cibler le plus largement possible les habitants du territoire. Les citoyens ont donc pu être mis en position de participer à l'élaboration du SCoT tout au long de la procédure.

La phase d'élaboration du diagnostic :

1. Ateliers :

- Atelier 1 – Organisation de l'espace : le 6 janvier 2021 (en visio) ;
- Atelier 2 – Habitat et démographie : le 20 janvier 2021 (en visio) ;
- Atelier 2b – Economie : le 27 janvier 2021 (en visio) ;
- Atelier 3 – Foncier : le 24 février 2021 (en visio) ;
- Atelier 4 – Mobilité et équipements : le 10 mars 2021 (en visio) ;
- Atelier 5 – Paysage et patrimoine : le 17 mars 2021 (en visio) ;
- Atelier 6 – Environnement : le 24 mars 2021 (en visio) ;
- Restitution des ateliers au Comité syndical du 7 avril 2021.

2. Réunions publiques

- Amphithéâtre du Campus Sup Ardenne à Charleville-Mézières – Le 3 novembre 2021 à 17h30 ;
- Salle des fêtes de Mouzon – le 24 novembre 2021 à 18h ;
- Salle Jacques Brel à Monthermé – le 1^{er} décembre 2021 à 19h ;
- Salle de la Halle à Auvillers-les-Forges – le 8 décembre 2021 à 18h30 ;
- Salle Nevers à Rocroi – le 1^{er} février 2022 à 18h ;
- Salle Albert Reibel à Fépin – le 17 février 2022 à 18h.

3. Réunions des personnes publiques associées

- Réunion de présentation du Diagnostic – le mercredi 12 janvier 2022 à 14h ;
- Plusieurs réunions en bilatérale avec les EPCI membres, les personnes publiques associées et toute autre personne intéressée par le projet.

La phase d'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

1. Ateliers d'élaboration du PAS

- Atelier 1 – Habitat et mobilité : le 8 novembre 2022 à Charleville-Mézières ;
- Atelier 2 – Economie : le 22 novembre 2022 à Sedan ;
- Atelier 3 – Foncier, paysage et patrimoine : le 29 novembre 2022 à Charleville-Mézières ;
- Atelier 4 – Environnement : le 16 décembre 2022 à Charleville-Mézières ;
- Séminaire sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : le 6 juillet 2022 à Sedan.

2. Réunions publiques

- Fépin – le 30 juin 2022 ;
- Signy-le-Petit – le 22 novembre 2022 ;
- Sedan – le 28 novembre 2022.

3. Réunions des personnes publiques associées

- Réunion de présentation du PAS avec l'ensemble des personnes publiques associées – le 17 novembre 2022 ;
- Plusieurs réunions en bilatérale avec les EPCI membres, les personnes publiques associées et toute autre personne intéressée par le projet.

Phase d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

1. Ateliers d'élaboration du DOO

- Commission 1 – "développer une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptée aux nouveaux modes de vie, contribuant à l'équilibre et la complémentarité des territoires" :
 - o Atelier 1 : le 13 septembre 2022 à Revin ;
 - o Atelier 2 : le 20 septembre 2022 à Revin.
- Commission 2 – "assurer le développement d'une économie qui valorise les savoir faire et d'une agriculture contribuant à la satisfaction des besoins locaux" :
 - o Atelier 1 : le 04 octobre 2022 à Renwez ;
 - o Atelier 2 : le 11 octobre 2022 à Renwez.
- Commission 3 – « articuler un développement limitant l'artificialisation des sols, fondé sur les richesses paysagères et patrimoniales du territoire, et mettant en valeur ses espaces urbains comme naturels » :
 - o Atelier 1 : le 15 novembre 2022 à Charleville-Mézières ;
 - o Atelier 2 : le 23 novembre 2022 à Charleville-Mézières ;
 - o Atelier 3 : le 29 novembre 2022 à Charleville-Mézières.
- Commission 4 – "profiter des atouts environnementaux du territoire en accompagnant les transitions écologique, énergétique et climatique »
 - o Atelier 1 : le 07 décembre 2022 à Charleville-Mézières ;
 - o Atelier 2 : le 14 décembre 2022 à Charleville-Mézières.

2. Réunions publiques

- Salle des fêtes de Vireux-Wallerand – le 5 décembre 2023 ;
- Hôtel de ville de Sedan – le 6 décembre 2023 ;
- Salle de la Halle à Auvillers-les-Forges – le 7 décembre 2023 ;
- Salle Nevers à Rocroi – le 12 décembre 2023 ;
- Salle communautaire de Carignan – le 14 décembre 2023 ;
- Médiathèque Voyelles de Charleville-Mézières – le 19 décembre 2023.

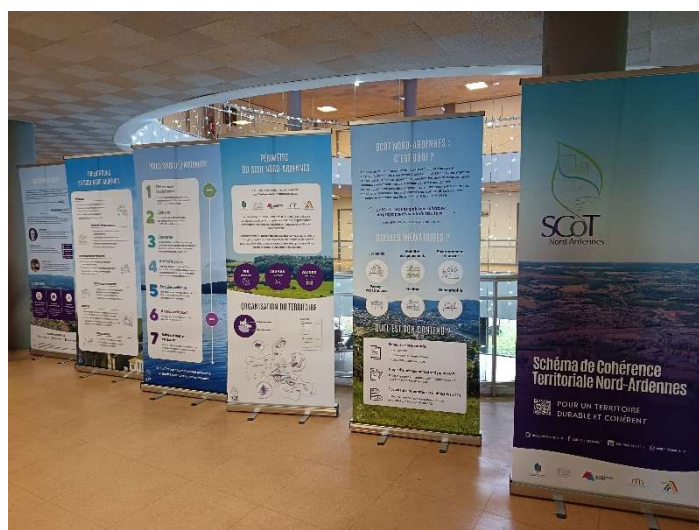
3. Réunions avec les personnes publiques associées

- Atelier de co-construction du DOO – le 1^{er} février 2023 à Sedan ;
- Réunion de présentation du DOO – le 19 octobre 2023 ;
- Plusieurs réunions en bilatérale avec les EPCI membres, les personnes publiques associées et toute autre personne intéressée par le projet.



B. Une exposition temporaire et itinérante

Une exposition a été conçue par le Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardenne et a été déployée sur l'ensemble du territoire afin de simplifier la compréhension de ce document auprès des habitants du territoire. Elle explique ce qu'est un SCoT et met en avant les orientations du SCoT Nord-Ardenne de manière simple et ludique. Cette exposition continue de circuler dans les différentes communes composant le périmètre du SCoT Nord-Ardenne. Des plaquettes reprenant le contenu de l'exposition ont également été réalisées et diffusées sur les lieux des expositions.



C. Information et ouverture de la possibilité au public de s'exprimer sur le projet

Le Syndicat mixte a mis à disposition du public une boîte postale et une boîte mail, tout au long de l'élaboration du SCoT, permettant aux citoyens d'envoyer leurs observations au Président du Syndicat mixte, assurant ainsi la possibilité de prendre en compte des contributions.

Un site internet dédié aux projets du Syndicat mixte a été créé, sur lequel ont été mis à disposition l'ensemble des documents du SCoT et des étapes de l'élaboration. Pour partager des informations sur l'avancement du SCoT, garantissant ainsi une communication transparente et exhaustive à chaque étape du projet.

La possibilité était également ouverte aux citoyens de se rendre aux sièges des cinq EPCI du SCoT Nord-Ardenne afin de consulter le projet et déposer leurs observations tout au long de la démarche.

4. Synthèse des observations reçues durant la concertation

Observations	Réponses apportée
Intégration de la ZAN suite à la promulgation de la Loi Climat et Résilience	Les objectifs de la Loi ont été intégrés tout en restant en compatibilité avec le SRADDET en vigueur
Approfondir le travail sur la trame verte et bleue dans le diagnostic	Travail réalisé, trame verte et bleue déclinée avec la méthode biodispersal analysant les déplacements et le coefficient de dispersion des espèces
Intégrer l'enjeu d'amélioration du parc dans la partie logements	Sujet développé dans le diagnostic à travers différentes thématiques : renouvellement urbain, lutte contre la vacance, rénovation et adaptation du parc etc.
Déduction de l'A304 de la consommation foncière 2011-2021	L'A304 a été déduite
Ajouter des éléments quantitatifs sur l'alimentation en eau potable	Diagnostic complété en ce sens
Supprimer la notion d'acceptabilité par la population locale dans l'orientation 18.4	Notion supprimée

Reformuler l'orientation 17.1 « protéger les réservoirs de biodiversité des milieux qui composent la trame verte et bleue » en y intégrant la notion de réservoirs	L'orientation a été reformulée comme suit : « protéger les réservoirs de biodiversité de la Trame verte et bleue »
Reformuler l'orientation 17.2 : « Garantir la fonctionnalité des continuités écologiques entre les milieux qui composent de la trame verte et bleue » en enlevant la notion de milieux	L'orientation a été reformulée comme suit : « Garantir la fonctionnalité des continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue »
Traiter le sujet de l'adaptation au changement climatique dans le SCoT	43% des orientations du DOO traitent le sujet
Intégrer une analyse du potentiel agronomique des sols	Analyse ajoutée dans l'état initial de l'environnement
Préserver les éléments fixes du paysage au sein des aires d'alimentation de captage	Sujet intégré dans l'orientation 17.5 du DOO
Intégrer une carte d'expansion de crues	Carte intégrée à l'état initial de l'environnement
Définir les conditions d'implantation des commerces en périphérie qui permettent de ne pas aggraver la vacance commerciale	Conditions intégrées au DAACL
Etayer les conditions d'implantation des commerces en périphérie sur certaines thématiques (densité, qualité environnementale)	Conditions intégrées au DAACL

Conclusion

La concertation pour l'élaboration du SCoT Nord-Ardenne a été dynamique et inclusive. Les différents objectifs ont été atteints à travers des actions concrètes, notamment des ateliers participatifs, des réunions publiques, et des dispositifs d'information adaptés. La possibilité d'envoi d'observations via différents canaux ont également permis aux citoyens de contribuer au processus.

Ce bilan témoigne d'une volonté forte de collaboration et de transparence, essentielle pour garantir que le SCoT réponde aux besoins et aspirations des territoires concernés.